L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

[illegible] BULLITT, MAGNE & Co. [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS:

MERCREDI MATIN, 22 AVRIL 1840.

CANDIDATS WHIGS

NOMMÉS PAR LA CONVENTION NATIONALE.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS

WILLIAM H. HARRISON

DE L'OHIO.

POUR VICE-PRESIDENT DES ETATS-UNIS

JOHN TYLER,

DE LA VIRGINIE.

POUR GOUVERNEUR

HENRY JOHNSON,

Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.

TICKET WHIG ELECTORAL POUR LA LOUISIANE.

Premier District Electoral.
WM. DEBUYS, d'Orléans.
Second District Electoral:
[illegible] BARRAS, de Lafourche.
Troisième District Electoral:
JOSEPH BERNARD, d'Est Bâton Rouge.
Quatrième District Electoral:
JACQUES DUPRÉ, de St. Landry.
Cinquième District Electoral:
SETH LEWIS, des Rapides.

CANDIDAT POUR LE CONGRES.

Premier District Congressionnel;
L'hon. EDWARD D. WHITE.
Troisième District:
JOHN MOORE.

LÉGISLATURE D'ETAT.

WM. DEBUYS,
GLENDY BURKE,
W. C. C. CLAIBORNE,
G. BEDFORD,
L. L. FERRIERE,
A. W. BICHOT.

A NOS ABONNÉS.

Un grand nombre de nos abonnés nous ont exprimé le désir de recevoir le journal de grand matin. Pour satisfaire à cette demande, il est nécessaire que nous puissions le faire composer et mettre en page de bonne heure; nous venons donc prier les personnes qui ont des avis à faire insérer, de vouloir bien les envoyer au bureau, dans le courant de la journée, ou avant dix heures et demie du soir. Ceux qui viendront plus tard, ne pourront plus désormais paraître dans la feuille du lendemain.

Conformément à une résolution adoptée à l'assemblée whig de samedi dernier, Mr. Thos. Urquhart, qui en était le président, a nommé les personnes qui doivent faire partie du comité central whig. [illegible] trouveront leurs noms dans la partie anglaise de notre feuille.

Le comité central se réunira dans le salon de l'hôtel St. Charles, ce soir à 7 heures, pour nommer un candidat à la place de Mr. Henry Lockett, démissionnaire.

DECISION IMPORTANTE.

L'affaire Poultney a été appelée devant la Cour des Etats-Unis, District Oriental de la Louisiane, sur une exception d'incompétence.

Le juge McKinley, a rejeté l'exception d'incompétence.

On se rappèle que cette affaire embrasse plusieurs millions de propriétés dans la ville de Lafayette.

M. Chinn a plaidé pour les [illegible] et MM Preston, Eustis et C. M. Conrad pour les défendeurs.

QUESTION DES FRONTIERES.

On essayé pendant quelque temps de faire prendre à cette question une tournure tout-à-fait belliqueuse, et il est à remarquer que la presse de l'administration surtout s'est donnée grand'peine pour faire croire à l'imminence d'une guerre avec l'Angleterre. Par bonheur ces sinistres prévisions ne se réaliseront pas. L'horizon qui s'était assombri durant ces derniers temps s'est singulièrement éclairci depuis quelques jours. Les bruits de guerre ont cessé et tout semble annoncer que les difficultés qui ont pu causer certaines inquiétudes recevront une solution toute pacifique. La déclaration que lord John Russell a faite à la Chambre des Communes d'Angleterre et surtout les discours de MM. Wise, Adams et Thompson, dans la Chambre des Représentans au Congrès, sont du plus favorable augure. Il n'y a point, comme on voulait le faire croire, du côté de l'Angleterre parti pris de n'entendre à aucun arrangement, de ne faire aucune concession,—d'en venir aux armes quand même; le langage du gouvernement de la reine est plein de sagesse, plein de réserve, et ses actes ne le démentiront pas. La vivacité des paroles de son ministre à Washington se calmera d'elle-même, quand M. Fox verra qu'il est allé au-delà des intentions du ministère anglais; et il reviendra bien vite à des sentiments et à un langage en harmonie avec ceux que manifeste le cabinet de St. James.

Les droits de l'Union sont si clairs et si bien établis que l'examen des commissaires anglais envoyés sur le territoire contesté, doit avoir pour effet de hâter la conclusion de l'affaire. Du reste, le meilleur moyen de mener tout à bien, est de suivre la politique qui se trouve formellement indiquée par nos honorables représentans: "Etre prêt à la guerre, avec la ferme volonté de maintenir la paix, autant qu'elle sera compatible avec l'honneur de l'Union et les intérêts de l'Etat du Maine." Or, dans les dispositions où se trouve actuellement l'Angleterre, il ne doit pas être bien difficile d'arriver à une paix honorable, à moins toutefois que cet heureux résultat ne soit entravé, comme l'a dit M. Thompson, par la maladresse de l'administration. Espérons toutefois que, dans une circonstance aussi importante, le gouvernement comprendra la dignité de sa mission, et qu'il saura la remplir.

TEXAS—Nous recevons les journaux de Galveston et de Houston jusqu'au 18 courant. Ils ne contiennent rien d'important.

On lit dans le *Mobile Advertiser*:

Un horrible assassinat a été commis à bord du steamer *Geo. Pickens*, samedi soir. Voici les faits: le steamer partit de cette ville samedi soir, ayant à bord entre autres passagers M. G. B. Hayden, éditeur du *Marengo Patriot* et M. Gee, de Gainesville. Dans la soirée, M. Hayden était entouré de plusieurs de ses connaissances sur le pont et engagé dans une discussion politique, lorsque Gee, s'approcha, et se mit à l'injurier en lui proposant ou de parier ou de se battre. Hayden, après avoir longtemps évité de lui parler, lui répondit tranquillement qu'il ne voulait faire ni l'un ni l'autre. Les choses en demeurèrent là. Un instant après, Hayden se leva pour se rendre dans la Chambre des dames pour rejoindre sa femme qui était aussi à bord. A peine avait il fait quelques pas que Gee lui tira un coup de pistolet à bout portant. Le steamer n'étant qu'à environ vingt milles de Mobile on y est retourné pour faire mettre le meurtrier en prison.

La blessure de M. Hayden est très dangereuse; cependant on espère qu'elle ne sera pas mortelle.

EUROPE.

Le *Memphis*, capitaine Nichols, a apporté à New-York les nouvelles de Liverpool qui vont jusqu'au 16 mars; elles sont de cinq jours plus récentes que celles données dans notre feuille du 20 courant.

Liverpool, 13 mars.—Il est entré hier dans notre port 24 bâtiments chargés de 25000 balles de coton: de ces navires 18 venaient de la Nouvelle Orléans, 1 de Mobile et 1 de Charleston.

Le même jour, en vue de Liverpool a eu lieu un [illegible] entre le *Richard Anderson* et le *Roman* [illegible] de Savannah [illegible] se sont rencontrés. Le *Richard Anderson* a éprouvé d'assez graves avaries; le *Roman* n'a [illegible] a été englouti en deux heures [illegible] a été sauvé; le capitaine Salisbury qui le commandait est mort une heure après avoir été transporté à bord du *Richard Anderson*.

LONDRES, 13 mars.

[illegible] La motion du Chancelier de l'Echiquier pour la formation d'un comité sur les banques [illegible] du gouvernement; on [illegible] qu'à la Banque d'Angleterre [illegible] Mardi dernier, on [illegible]

[illegible]

Ces arrivages, réunis à la tendance des marchés espagnols, suffiront pour nous fournir d'espèces pendant plusieurs mois, maintenant surtout que la banque d'Angleterre a liquidé ses engagements à Paris et à Hambourg, et qu'elle n'a plus à faire au dehors de paiements en numéraire. Cependant l'état du change avec l'Amérique pourrait amener quelque malaise; les immenses quantités de coton qui arrivent, pourraient porter [illegible] le change de New-York, parce que les Américains prennent peu de marchandises manufacturées en [illegible] de leurs considérables importations."

Les nouvelles [illegible] tance, du moins [illegible]

La reine a décoré [illegible] Albert des insignes de Grand'Croix de l'ordre du Bain; elle a ordonné aussi que le 11ème régiment de Dragons légers fût transformé en Hussards et prît le nom de *Hussards du prince Albert*.

FRANCE.—On saura bientôt quelles sont les dispositions de la Chambre des Députés pour le nouveau ministère. Mercredi, 11 mars, M. de Rémusat, ministre de l'intérieur, a présenté un projet de loi qui demande un million de francs pour le service des fonds secrets; c'est un demi-million de moins qu'en 1839. La chambre a fixé la discussion à samedi; on pense que le ministère Thiers aura une majorité de 30 voix; mais ce n'est là qu'une conjecture.

INDE ET CHINE. On a reçu à Londres les journaux de Calcutta, Madras et Bombay jusqu'au 31 janvier; les nouvelles de Chine vont jusqu'au 15 décembre. Elles sont postérieures de 12 jours aux nouvelles reçues par New-York que contient notre feuille du 8 courant.

La guerre à ce qu'il paraît, n'a point encore été formellement déclarée à la Chine: le gouverneur général des Indes a reçu l'ordre de faire ses préparatifs pour être en mesure en cas de guerre; mais les journaux indiens tout en parlant de ces préparatifs, n'annoncent point encore le commencement des hostilités. L'Angleterre du reste s'y prépare comme si elle ne devait pas tarder à s'ouvrir, et l'on sait quels préparatifs considérables sont déjà faits dans les ports de la Grande Bretagne. Le *Courrier* de Calcutta affirme que dans l'expédition contre la Chine, on emploiera au moins 10 régiments; six viendront directement d'Europe, deux autres seront pris de Calcutta et les deux derniers à Madras.

Le capitaine ELLIOT conserve toujours sa position à Kingkoo. Il paraît que Lord Auckland accompagnera l'expédition en qualité d'ambassadeur. On a encore quelqu'espoir d'arranger à l'amiable ces difficultés, et l'on croit que les Chinois ne seront pas assez fous pour vouloir opposer la force à la force. Ils songeront en effet aux fatales conséquences que pourrait avoir pour eux la résistance. Ils savent déjà ce que vaut la marine anglaise. N'a-t-il pas suffi de deux bricks pour défaire une flotte de trente jonques.

Le commissaire LIN avait envoyé à Pékin demander de plus amples instructions, on vient de lui adjoindre un autre commissaire revêtu, à ce qu'il paraît, de pouvoirs plus étendus et qui semble disposé à traiter; et ces dispositions favorables s'accroîtront sans doute encore quand l'expédition anglaise arrivera en vue de Canton. Il est à souhaiter que toute cette affaire se termine pacifiquement.

Pendant que les Anglais pressent leur expédition, les Chinois de leur côté font aussi des préparatifs de résistance, dans le cas où l'on ne pourrait pas s'entendre. De nombreux corps de troupes Chinoises sont arrivés à Macao. Cependant malgré cette attitude hostile, la déclaration qui suspend à jamais le commerce avec l'Angleterre n'est pas bien rigoureusement observée. Cette tolérance est une nouvelle raison de croire que tout s'arrangera sans qu'on en vienne aux dernières extrémités.

Il y a une chose à remarquer dans les journaux [illegible] cités, ils expriment tous la conviction que tous les [illegible] de l'Angleterre, que cette puissance n'a aucun tort, que la Chine seule les a tous et qu'elle cédera à cause de cela aux justes réclamations des plénipotentiaires de la Grande-Bretagne. Il ne faut pas oublier que ces journaux sont tous des journaux anglais.

Voici l'état des vaisseaux qui ont déjà mis à la voile et de ceux qui vont partir sous peu pour l'expédition contre la Chine:

Partis.—Blenheim, Melville et Wellesley de 74 canons; Blonde, 46 canons; Druid, 46 canons; Pylades, Modeste et Wanderer de 18 canons.

A partir.—Un vaisseau de 74; Pique, 36; Andromaque, 28; 10 bâtiments de la station des Indes, de 18 à 28 canons chaque; 2 bâtiments de 18, de la station du Cap; 2 de la station de l'Amérique Méridionale, 2 de la Nouvelle-Galles du Sud, tous quatre de 18 à 28 canons; enfin deux grands steamers qu'on suppose être *Sésostris* et *Queen*.

L'armée d'expédition se composera de 12 à 15,000 hommes.

MARINE MILITAIRE.

Le vaisseau des Etats-Unis *Warren* est entré mercredi à Pensacole, venant de la Havane, par le Cap St. Antoine.

Le *Warren* a été presque constamment en croisière pendant les cinq derniers mois sur la côte Nord de l'île de Cuba.

UNE MEPRISE D'AMOS KENDALL.

Vers la fin du mois de mars dernier, le maître de Poste de Jamestown, Tennessee, a pris la détermination de soutenir Harrison dont les principes lui ont paru plus démocratiques que ceux de Van Buren. En conséquence il a envoyé sa démission à Washington.

Après avoir pris quelque [illegible] Amos Kendall a [illegible] choix sur un [illegible] Taylor, et lui a fait écrire en conséquence, lui recommandant "au nom "de M. Van Buren, de ne laisser circuler aucun des "journaux, ni aucun des documens de l'opposition." "—Si vous êtes démocrate comme on me l'a assuré, lui dit Kendall lui-même, en lui envoyant sa commission, nous vous conjurons de faire tout ce que "vous pourrez pour empêcher le succès de Harrison. "Arrêtez la circulation des journaux whigs autant "que vous pourrez et veillez à ce que le *Globe* et les "journaux démocrates soient promptement distribués."

Le nouveau Maître de Poste sentit sa conscience se révolter à la lecture de ces instructions machiavéliques et sans perte de temps, il renvoya sa commission à Mr. Kendall avec une lettre polie mais sévère.

Ce n'est pas tout, l'honnête démocrate qui n'avait pas même l'idée d'une semblable conduite, s'est jeté dans le camp de Harrison avec tous ses amis, honteux d'avoir appartenu à un parti capable d'employer de pareils moyens.

WASHINGTON—Le mariage de M. Bodisco, ministre de Russie à Washington, avec la jeune et charmante Miss Williams de Georgetown, a produit une grande sensation dans le monde fashionable. Il a été célébré le 9 courant avec un grand éclat. Parmi les invités, on remarquait l'illustre Sénateur du Kentucky, HENRY CLAY.

(*Extrait de notre correspondance particulière.*)

WASHINGTON, 12 avril 1840.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

La Chambre reprend la discussion sur la proposition de M. Briggs, pour supprimer le Comité des dépenses publiques. M. Wise combat vivement cette proposition: il se plaint avec une grande énergie de la négligence avec laquelle on examine les dépenses publiques et des abus qui se sont glissés dans les divers départements. Il demande le maintien du comité.

La Chambre [illegible] renvoyé à des comités spéciaux des bills qui lui sont adressés par le Sénat, se forme en comité général sous la présidence de M. Casey de l'Illinois et reprend la discussion du BILL D'APPROPRIATION GÉNÉRALE.

M. Gilding attaque le bill et signale quelques dépenses exagérées sur lesquelles on pourrait faire des retranchemens: il recommande la plus stricte économie dans les dépenses gouvernementales. Il fait la motion de supprimer le titre du Bill. Dromgoole rappelle les règles de la Chambre et prétend que cette motion n'est pas dans l'ordre. Elle est cependant maintenue par le fauteuil; M. Dromgoole fait un inutile appel à la Chambre; puis la motion de M. Gilding est mise aux voix et repoussée. On passe alors à la discussion des différentes sections du Bill.

La première section est lue, et M. Wise prend la parole à ce sujet: dans son discours l'honorable représentant compare le montant approprié par ce bill à la liste civile avec le montant des appropriations antérieures pour le même objet; il se rappelle surtout celles qui ont eu lieu sous l'administration de M. Adams. M. Jones, président du comité des voies et moyens, répond à M. Wise et demande des preuves de ce qu'a avancé l'honorable représentant. Celui-ci se prépare à les produire; mais de vives réclamations se font entendre; M. Wise demande alors que le comité se lève et que la parole lui soit conservée pour lundi. La Chambre s'ajourne.

CORRESPONDANCE SECRETE DE VAN BUREN.

Mais comment se fait-il, dira le lecteur, que cette correspondance secrète soit publiée dans un journal? A cela nous répondons que nous tenons cette correspondance d'un avocat de Washington qui la tient lui-même de la fille de sa blanchisseuse laquelle l'avait trouvée dans une poche de culotte de M. Amos Kendall.

M. VAN BUREN A AMOS KENDALL, SALUT.

[illegible] vous faire de reproches, mon cher Amos, [illegible] trop vos bonnes intentions; mais [illegible] empêcher de vous dire que vous n'êtes [illegible] Depuis quelque temps particulièrement [illegible] tourner contre vous en pour mieux dire contre nous, car il ne faut pas se le dissimuler, mon pauvre Amos, il y a une telle solidarité entre nous, une telle communauté d'intérêts, que nous devons triompher ou succomber ensemble. D'ailleurs nous nous connaissons trop l'un l'autre pour pouvoir dans l'imprudence [illegible] séparer jamais. Je m'explique ainsi avec franchise en commençant, afin que vous ne preniez pas en mauvaise part les observations que j'ai à vous faire.

"Mieux que personne vous devez savoir, Amos, si je suis bon prince et si je pardonne facilement les péchés de mes fidèles serviteurs. Lorsque vous avez envoyé [illegible] [illegible]

[illegible] peut nous faire un tort incalculable. Je veux parler du choix malencontreux que vous avez fait pour maître de poste dans le Tennessee.

Le titulaire vous écrivant qu'il passait dans les rangs de l'opposition, vous avez bien fait de le remplacer sans perte de temps; mais vous auriez dû vous mieux renseigner sur le choix du remplaçant et surtout prévenir habilement ses dispositions avant de lui dire tout ce que [illegible] Vous concevez difficilement, vous, Amos, qu'il y ait des personnes qui [illegible]

Pour avoir manqué de tact, voyez quelle imprudence vous avez commise! Cet homme que vous avez nommé [illegible] n'a pas plutôt pris connaissance de vos instructions, portant naturellement qu'il devait [illegible] autant qu'il était possible de laisser circuler les journaux whigs, qu'il crie sur les toits qu'on l'insulte en [illegible] instructions de cette nature et le voilà [illegible] dans le camp de Harrison avec tous ceux qui, comme lui, se piquent de probité politique. Nos affaires vont déjà assez mal sans que nous les gâtions encore par notre imprudence.

Puis, Amos, je ne sais vraiment pas quel commerce vous faites avec vos *cotéraciers*; mais il paraît positif que le service des postes est horriblement mal fait, et cela précisément au moment où je déclare au peuple de l'Union, dans mon message, que tous les employés de votre département s'acquittent de leur devoir avec *promptitude et fidélité*. En disant cela je savais bien qu'il n'en était rien; mais sur mon âme je ne croyais pas mentir si fort. Voyez un peu à cela, car le mécontentement universel que je vois s'élever pourrait bien nous jouer un mauvais tour. Je ne crois pas être trop exigeant en vous priant de faire que l'irrégularité de ces courriers soit moins régulière. En un mot continuez à servir nos intérêts, qui sont bien compromis par ce vieux Harrison que Dieu confonde, mais faites-le assez adroitement pour que ce qui nous reste de popularité n'en souffre pas trop.

Bonjour Amos.

M. V. B.

Washington, mercredi matin.

VARIETÉS.

SOUVENIRS D'UN VOYAGEUR.—LA CHASSE AU BOA.

Voici un soleil d'à-plomb, une chaleur écrasante, des eaux silencieuses, une odeur de soufre et de bitume s'exhalant de toutes parts, comme si le pied reposait sur un volcan près de s'ouvrir, et une lassitude lourde et pénible engourdissant les membres ainsi que le ferait une longue torture.

C'est le jour, ce sont les heures où le soleil, après avoir pendant quelques instans obliquement regardé la terre, se lève dans toute sa majesté pour darder sur elle ses rayons les plus verticaux, et la calciner jusque dans ses entrailles.

Quand la nuit vient, quand les sueurs du sol remontent à des régions plus élevées, quand les oiseaux se raniment à la brise de mer, un peu de repos arrive à l'âme et au corps; on respire à l'aise, et l'envie vous reprend de vous mettre en marche comme pour insulter aux bouffées brûlantes qui vous ont emprisonné dans les cabanes çà et là éparses le long de la plage torréfiée.

Mais voyez le contraste!

Tandis que, dévoré par l'ardeur d'un ciel de bronze, le peuple ailé se tait sous la verdure dont il se fait un vaste parasol, vous entendez au sein d'un cahos de feuilles à demi pulvérisées bruire un frôlement prolongé, et si vous avez le courage d'interroger du regard les souples mouvemens qui ondulent la distance séparant les arbres les uns des autres, vous remarquez des courbes harmonieuses serpentant dans [illegible] étreignant un tronc vigoureux, [illegible] puis s'agitant avec violence, et parcourant, ainsi que le ferait un dard lancé d'une main robuste, un espace à fatiguer votre vue.

C'est le boa.

Dès qu'il s'éveille et chemine, tous les reptiles de second ordre, ainsi que les insectes épouvantés, cherchent à fuir, mais cloués à leur place par une peur invincible, ils s'agitent fébrilement, et vont, pour ainsi dire, d'eux-mêmes s'engloutir dans la gueule béante du monstre qui règne en dévastateur dans ces forêts éternelles. L'île dont je vous parle et où le voyageur remarque cette immobilité et cette vie est appelée Timor; Timor, conquête bâtarde des Hollandais défendue à Koupang et des Portugais parqués à Diethy; Timor aux crêtes noires, aux volcans toujours en colère, inspirant leur turbulence aux anthropophages habitans de Fialarang ou de Batouguédé, cônes éteints [illegible] les pieds comme la peau d'un [illegible] riche de la plus belle végétation du globe, sans cesse menacée par les terribles tremblemens de terre qui ravagent même les îles les plus éloignées de sa base rocheuse.

La sombre forêt où j'ai [illegible] s'élève à peu de distance de la petite ville de Diethy, que j'appelle *ville* parce que notre langue est pauvre pour exprimer certaines choses que nous ne pouvons traduire que par des périphrases. Sur le petit terrain où sont groupées une cinquantaine de baraques entourées d'enclos et plus bizarres les unes que les autres, vivent et meurent quelques Européens et un assez grand nombre de Malais à la tournure guerrière au teint cuivré, au regard fauve, aux dents noircies par le bétel, l'arec et la chaux. Ils vivent là, et près d'eux, pour ainsi dire [illegible] vit aussi le boa, le terrible *constrictor*, qui ne se nourrit de myriades d'insectes qu'alors seulement qu'il [illegible] un buffle dans sa course rapide.

Le buffle est la nourriture du boa. Dès que celui-ci en saisit un par les flancs, il le traîne contre un des plus épais géants de cette forêt, il l'entoure, l'étreint, en dépit de ses cornes aiguës, de ses mugissemens, et malgré la vigueur de ses épaules, il [illegible] de sa langue raboteuse il le caresse et l'injecte à la fois; il le pétrit, il l'allonge, il triture ses os, et, quand ces hideux préparatifs sont achevés, quand son instinct de reptile a compris que la victime peut être dévorée, il la laisse tomber, se place tout de son long en face de la tête du buffle sans vie, ouvre ses mâchoires dont l'élasticité épouvante la raison, fait crier ses anneaux en les rapprochant les uns des autres, aspire encore. Le quadrupède entre, et quand celui-ci est à moitié englouti, le vorace boa se calme, s'assoupit et s'endort [illegible] comme s'il succombait à la lassitude d'une lutte qui aurait épuisé ses forces. Si le boa était seul avant l'attaque, si sa femelle dort loin de lui, approchez vous maintenant, vous n'avez rien à craindre de sa force, de sa bave et de sa gueule ouverte comme une large fournaise: il dort, je vous l'ai dit: mais il serait plus exact d'écrire qu'il est mort, car il est là aussi insensible qu'un tronc d'arbre.

Il n'y a nulle gloire, vous le comprenez, à tuer le boa dans cet état de torpeur où le jette ce repas commencé; mais, comme ce n'est pas la gloire, qu'on cherche dans ces combats de chaque jour faits à ce hideux reptile, on est sage de le saisir là, au milieu de son festin, de s'agenouiller depuis sa tête jusqu'à ses flancs, de même qu'on se tiendrait devant une idole vénérée; puis de placer sur une corde faite d'intestins de poisson une flèche aigüe empoisonnée, et à un signal donné, de lancer tous les dards à la fois contre ce Luculus rampant qui trouve la mort au sein de l'orgie.

Ainsi en agissent les Malais de Timor et ceux de Koupang, mais surtout ceux de l'établissement d'un troupeau de Diethy, dès que le mugissement d'un troupeau de buffles aux abois leur dit par une halte instantanée qu'un de leurs camarades vient d'être saisi dans les plis du terrible constrictor. Mais cela ne s'appelle point une chasse, cela s'appelle une rencontre; et quand le monstre a cessé de vivre, on le laisse vivre, on le laisse là, afin que lui et sa victime servent de pâture aux autres reptiles, qui a leur tour subiront tôt ou tard le même sort.

La chasse au boa est autrement périlleuse, et pour moi, j'aimerais cent fois mieux avoir à combattre un tigre ou un lion affamé dans le désert que le redoutable constrictor au sein de sa forêt. La balle est impuissante contre celui-ci; car le moyen, je vous le demande, de pouvoir la bien diriger au milieu de ses rapides ondulations, pareilles au caprice de la flamme? Et puis encore où est votre ennemi? Vous croyez [illegible] s'agiter sous vos pieds, tandis que accroché par les derniers anneaux de sa queue à une branche élevée, il se balance comme la fronde du Baléare et se précipite pour vous enlacer et vous broyer, ainsi que je vous ai dit qu'il le faisait du buffle. Peut-être, pensez-vous, il n'y a pas ici de venin à redouter, [illegible] vous assez de sang-froid pour séparer, à l'aide du glaive dont vous êtes armé, le corps du [illegible] reptile; mais, moi, je me déclare vaincu par lui, dès que son ventre gélatineux me serre dans ses replis, et je ne croirai au succès de votre défense, que si vous m'assurez que vous êtes Malais et que vous habitez Timor.

Cependant la guerre faite aux buffles appartenant aux Européens et aux rajahs, tributaires du résident de Diethy, par les boas de la forêt qui touche presque à cette triste colonie, devenait si meurtrière que le gouverneur José-Pinto-Alcoforado-de-Azevedo-e-Souza résolut enfin d'organiser des chasses pour la destruction ou du moins l'éloignement de ces reptiles. Il enrôla pour cet effet, au prix de quelques étoffes fabriquées dans le pays, des hommes de cœur et d'énergie qui ne craignirent pas de pénétrer le jour et la nuit dans la forêt ténébreuse et d'y combattre ces terribles dominateurs. Leurs armes étaient le redoutable criss dont la lame ondoyante est presque toujours dans la gaine jaunâtre du Bohon Hupas, (moins meurtrier pourtant qu'on ne le croit en Europe), et des flèches aiguës, dentelées, courtes et placées en éventail devant leur poitrine, et qu'ils lancent contre le monstre lorsqu'ils le surprennent [illegible] Mais le reptile fit tant de victimes qu'il fallut [illegible] renoncer à ces attaques pour lesquelles on employait souvent des hommes condamnés à de sévères châtimens. M. Pinto m'a dit qu'il s'était trouvé assailli de tant de demandes pour aller à la destruction du boa qu'il se vit contraint de diminuer la solde des combattans exposés aux grands périls [illegible] données par le résident.

Après ces tentatives qui auraient fini par dépeupler la colonie plus rapidement encore que les fièvres pernicieuses et la dyssenterie, M. Pinto se décida à porter la flamme dans le bois infesté et à exposer l'île à un incendie général. Il eut cependant la prudence, [illegible]

[illegible]

[illegible] en heurtant les obstacles, il [illegible] les branches et les feuilles des arbustes [illegible] le reptile n'est avec prudence, écoutant [illegible] d'abord s'il n'y a pas là près de lui une proie facile à saisir, puis il rampe encore vers le lieu qu'il a choisi pour son attaque, et c'est dans ce moment que, par des bonds hardis et des évolutions dont la flamme en grand nid [illegible] peut seule donner l'idée, qu'il tourne à droite, à gauche, devant lui, derrière lui, comme s'il était atteint de vertige. [illegible]

[illegible] attaché par le museau et à l'aide de cordes [illegible] un buffle à un arbre ou à une roche, et se sont préparés [illegible] dans de petites cages [illegible], à travers lesquelles ils peuvent suivre la marche de leur ennemi. Le boa s'élance, et les beuglements étouffés du buffle ne tardent pas à annoncer le triomphe et le repas du reptile.

Toutefois quand la faim aiguillonne un peu trop le monstre, il ne faut pas croire qu'il appelle à son secours la prudence dont je vous parlais tout-à-l'heure; au contraire ses allures sont franches et décidées, il se dresse fièrement au-dessus des hautes bruyères poussant à l'air des raffales pareilles aux sifflemens de la tempête, et suivant une ligne directe comme un trait lancé d'une main vigoureuse.

Oh! alors, malheur à l'homme contre lequel va se ruer le hideux reptile; rien ne le sauvera de la redoutable étreinte, et l'on a vu souvent plusieurs individus lui servir de pâture dans cette course de géant bien autrement rapide que celle du tigre le plus agile. On a peine à comprendre l'immense élasticité des mâchoires du boa. La tête n'est pas plus grosse que les deux poings réunis d'un homme; eh bien! la gueule s'ouvre, elle se dilate sans beaucoup d'efforts et elle engloutit des masses énormes.

Tout cela est imposant et terrible à voir; tout cela épouvante et tient en haleine les hardis explorateurs qui ont assez à lutter contre les maladies de ces pays, si funestes surtout à la vie des Européens, pour qu'ils n'aillent pas encore tenter des excursions plus périlleuses en allant chercher le boa jusqu'au sein de ses domaines. Quand les tempêtes océaniques nous ont long-temps ballottés, quand un soleil à pic a écaillé notre peau, quand les glaces polaires ont figé notre sang, quand nous avons eu tant de peine à résister aux atteintes des fièvres dévorantes, du scorbut, de la dyssenterie et de la nostalgie, le plus mortel ennemi du voyageur, ne nous reprochez pas un peu de pusillanimité en face de certains adversaires si hideux à voir, si difficiles à vaincre, ou ne nous accusez qu'après avoir vous-mêmes essayé davantage. J'ai témérairement étudié certains actes de la vie du boa constrictor qui épouvante Diethy; les autres renseignemens m'ont été fournis par M. Pinto, et je ne crois guère au mensonge que lorsqu'il rapporte au narrateur une gloire ou un bénéfice personnel.

J'ai vu (je voyais alors!) le peuple Malais de Timor, j'ai vécu avec lui, j'ai assisté à ses joies qui sont des tempêtes, à ses fêtes qui sont des meurtres, à ses orgies qui sont des massacres. Je me suis longtemps promené coude à coude avec ces hommes de lave qui s'endorment sans jamais s'émouvoir aux rugissemens des volcans sur lesquels ils reposent, et qui ne craignent pas d'attendre à quelques pas d'eux les redoutables crocodiles dont la rade de Koupang est infestée.

Le premier mouvement du Malais à son réveil est une caresse à ses armes empoisonnées, sa dernière pensée alors qu'il s'assoupit sur la terre humide ou sur sa natte de Manille est un regret ou un remords quand son criss ou son javelot ne garde aucune trace de sang.

Dois-je rapporter ici les récits de quelques voyageurs attestant que dans une partie des îles Malaises ils ont vu des naturels armés de leur criss et de leurs flèches aller à la chasse des boas et venir presque toujours à bout de ces redoutables reptiles. Les flèches, au lieu de pointes d'os ou de fer, étaient armées d'un croissant très tranchant [illegible] le monstre dans sa course rapide; et les Malais à l'aide de leurs criss parvenaient à briser un anneau du constrictor [illegible] le monstre en deux parties. Je ne sais quelle foi il faut avoir en ces faits merveilleux.

Quant à moi qui ai vu à l'œuvre M. Rouvière, au Cap de Bonne Espérance, et qui ai étudié les mœurs belliqueuses des Patagons et du Guacho, allant défier le jaguar au sein des plus vastes solitudes, je crois tout possible en fait d'audace et de succès [illegible] lice des hommes tels que ceux qui vivent et meurent à Timor, tels que ceux [illegible] et là au milieu du vaste Océan Pacifique.

JACQUES ARAGO.

DERNIÈRES DATES.

New-York	avril 11	Liverpool	mars 16
Boston	avril 10	Londres	mars 16
Philadelphie	avril 11	Havre	mars 17
Washington	avril 12	Paris	mars 12
Baltimore	avril 12	Bordeaux	mars 9
Charleston	avril 13	Madrid	mars 2
Vera-Cruz	mars 26	Cadix	fév 12
[illegible]	fév 5	Havane	avril 11
Mexico	mars 14	Houston	avril 17

COMMERCIAL.

REVUE DU MARCHÉ.

Nouvelle-Orléans, le 22 avril 1840.

Le marché a été peu animé depuis samedi. L'approvisionnement de presque toutes les descriptions de produits est suffisant pour entretenir les affaires sur une échelle assez étendue, mais la hausse du fret et la rareté de navires ont arrêté les demandes pour l'exportation.

COTON—Arrivé depuis le 17 courant, 6718 balles Louisiane et Mississipi; 764 balles du Tennessee et du North Alabama, 175 Arkansas; 35 Mobile; 142 Texas, en tout 7804 balles. Il a été expédié dans le même espace de temps pour Liverpool 2790 balles; pour le Havre 3005; pour New York 326; pour Boston 116; pour Philadelphie 112; Baltimore 101. En tout 6450 balles, ce qui augmente le stock sur place de 9485 et l'élève à 711322 balles, y compris celles à bord des navires qui n'étaient pas expédiés le 21 courant.

Le marché depuis samedi a été calme; il s'est à peine vendu ce jour là 2000 balles seulement aux prix des jours précédens.

Les nouvelles d'Europe qui ont été reçues dimanche ont causé quelque dépréciation sur le marché et quelques-unes des ventes du lundi, qui se sont élevées à 1500 balles se sont faites à une légère diminution dans les prix. Hier nous avons reçu des avis de Liverpool, et ces avis ont produit un plus grand calme et une baisse de 1/4 à 1/2 cent sur nos cotes pour les qualités au-dessous de bon fin. Hier il s'est vendu 2000 balles et pendant ces trois jours, 6500 dont nous donnons les détails suivans:

Dans les Louisiane et Mississipi 31 à 7 1/2, 198 à 6 1/2, 671 à 6 1/4, 103 à 7 1/8, 29 à 6 3/4, 406 à 7, 749 à 9 [illegible] 1006 à 6 3/4, 89 à 5, 75 à 8 [illegible] cents et 120 North Alabama et Tennessee de 6 à 8 cents.

Nous n'avons pas changé nos cotes pour les parties de choix strict, et elles pourraient même obtenir de plus hauts prix.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississipi		Tennessee et Alabama.	
Ordinaire,	6 1/4 à 6 1/2	Ordinaire,	à 6 1-4
Commun	6 1/2 à 7	Commun,	6 1/2 à 6 1/4
Bon,	7 à 8 1/4	Bon,	6 1-2 à 7
Bon à beau,	9 1/4 à 9 1/2	Bon à beau	7 1/2 à 8
Bon à fin,	10 1/4 à —	Bon à fin,	[illegible]

ETAT DU COTON.

1839. Oct. Stock en main,		[illegible]
Reçu les trois derniers jours	17024	
Précedemment,	780937	[illegible]
		[illegible]
Exporté pendant les 3 derniers jours	7450	
Précedemment,	802942	[illegible]
Stock en main,		711322

SUCRE, *Louisiane*—Il s'éprouve une assez bonne demande durant ces derniers jours, mais comme il [illegible] est arrivé considérablement, le stock est de beaucoup augmenté. Ces sucres sont, néanmoins, en grande partie de qualités inférieures à moyennes, les belles qualités étant rares et recherchées pour le débit de la ville. Les demandes sont généralement pour les beaux sucres, [illegible] conséquence une légère hausse, [illegible] négligés et tendent à la baisse. [illegible] place de 2 3/4 à 4 3/4 cents [illegible] toutes les ventes se sont faites de 3 3/4 à 4 1/4 [illegible] été prises pour les marchés du Nord [illegible] pour compte des habitants. [illegible] sucres de la Havane [illegible]

MELASSES—Il y en a plus abondamment sur la levée quoique les demandes soient toujours actives. [illegible] gallons à les coter 18 à 19 cents le gallon. [illegible] ventes sur habitations—20,000 gallons [illegible] à 14 1/2.

TABAC—Peu de transactions depuis notre dernier rapport. Les belles qualités sont principalement recherchées étant rares, elles soutiennent leurs prix. Les ventes [illegible] trois jours, se sont montées à 800 boucauts, comme suit: [illegible]

[illegible]

ETAT DU TABAC.

[illegible]

PORC—[illegible]

JAMBONS—[illegible]

GRAISSE—[illegible]

CHANGE—Le cours du change [illegible]

[illegible]

PRIX COURANT DE GALVESTON. 18 Avril 1840.

Cordes d'écorce, par livre,	[illegible]
Manille,	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Beurre de Goshen,	[illegible]
Chandelles,	[illegible]
Café de la Havane,	[illegible]
Fromage,	[illegible]
Poudre,	[illegible]
Farine,	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Sel, de Liverpool,	[illegible]
Whiskey,	[illegible]

CHANGE—Traites sur le trésor du Texas, 78 à 80 pr. cent d'escompte.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPÉDIÉS

Navire Vicksburg, Bunker, New York,	A Cohen & co
John Holland, Snow, Havre,	A & J Dennistoun & co
Arcatus, Lincoln, Havre,	L H Gale
Barque Clarion, Little, Havane,	B Groning & co
Brick Jefferson, Watts, Philadelphie,	Bedford & Beck
Goel. Adventure, Warner, Rivière Sabine,	capit
Océan, Pardevant, Sisal,	A Capdevielle & co
Comet, Stark, Apalachicola,	E L Rogers & co

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Lion, Riddle, de la Passe S. O.
" Grampus, Martyn, des Passes.
Navire Orleans, Sears, de New York.
Brick William, Baker, de Kingston.
Polacre Paula, Alsina, de Barcelone.
Goel. Boyle, Reynolds, de la Mobile.
Goel. Kosciusko, Moss, de la baie de Vermillion.
Goel. Emblem, Kinney, de Matamoras.
Sloop [illegible], Knight, de Matamoras.
Steamer New York, Wright, en 36 heures de Galveston.
" Teche, Wrentmore, de Lafourche.
" Lady of Lyons, [illegible], de Randolph.

CIGARES.—60,000 cigares américaines, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 134, rue des Magasins. 22 a

TOILE de Russie.—50 balles écrues, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 134, rue des Magasins. 22 a

CLOUX de Girofles.—90 livres à vendre par P. A. GIRAUD, 12 rue Tchoupitoulas. 22 a

ESPRIT de Therebentine—[illegible] barils à vendre par P. A. GIRAUD, 12, rue Tchoupitoulas. 22 a

FARINE.—400 barils dans les chalands, à vendre par JOS. LANDIS & Co. rue Poydras. 22 avril

PORC—400 barils, [illegible] prime, à vendre à l'inspection par JOS. LANDIS & Co rue Poydras. 22 avril

ABABIAS à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 60, rue Bienville. 22 avril

BŒUF—275 barils [illegible] en débarquement et à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. [illegible] Poydras. 22 avril

LARD de Cincinnati, [illegible] à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. rue Poydras. 22 avril

WHISKEY—300 barils whiskey rectifié de Cincinnati, en débarquement et à vendre par JOS. LANDIS & Co. rue Poydras. 22 avril

CUIRS—1000 cuirs de Mexique en débarquement de la goëlette [illegible], à vendre par WILLIAM [illegible]. 22 a

BALANCES. Patentées de 60 à 2400 livres, d'Amos Stevens, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 134, rue des Magasins. 22 a

RAISINS.—500 caisses raisins frais, [illegible] et 100 demi do. do. do. en débarquement et à vendre par P. A. GIRAUD, 12, rue Tchoupitoulas. 22 avril

AMANDES à la Princesse.—10 barils en débarquement et à vendre par P. A. GIRAUD, 12, rue Tchoupitoulas.

GINGHAMS à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 60, rue Bienville. 20 avril

BAS DE COTON ET DE FIL, [illegible] à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 60, rue Bienville. 20 avril

MOUSSELINE IMPRIMÉE, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 60, rue Bienville. 20 avril

[illegible] HAGEDORN & CRAMER, 60, rue Bienville.

[illegible] HAGEDORN & CRAMER, 60, rue Bienville. 20 avril

CONNAISSEMENTS pour les steamers et les navires, reliés sur différentes formules, à vendre par NORMAN, STEEL & Co, 14 rue du Camp. 22 av

TOILE.—100 balles toile à draps fine et superfine, des manufactures d'Appleton, de Bank et de Boston, et propres au commerce Mexicain, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 134, Magasins. 22 av

MOUCHOIRS IMITATION DE MADRAS—Un bel assortiment, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 60, rue Bienville. 20 avril

DES avances en argent seront faites sur toute consignation de coton adressée à J. Andrews & Brothers of New York. ANDREWS & BROTHERS, 50, rue du Camp. 22 avril

VIN de Champagne de première qualité, en débarquement du Havre, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. 26, rue Bienville

HUILE DE LIN.—2000 gallons huile de lin anglaise, [illegible] à vendre par JARVIS & ANDREWS, encoignure Commune et Tchoupitoulas. 22 a

ESPRIT DE THEREBENTINE.—100 barils du Nord, en bon état pour l'expédition, à vendre par JARVIS & ANDREWS, encoignure Commune et Tchoupitoulas. 22 a

BLANC DE PLOMB.—Un assortiment de blanc de plomb de Lewis, de Philadelphie, en caisses de 25 à 200 liv., à vendre par JARVIS & ANDREWS, encoignure Commune et Tchoupitoulas. 22 a

SAMEDI dernier, un drayman a apporté à bord de la goëlette ECLIPSE une [illegible] d'environ 300 livres—le sachant à qui elle appartient, le propriétaire est prié de la réclamer le plus tôt possible, en payant les frais, la goëlette étant en partance. S'adresser à bord, en face la rue St. Louis, ou au café encoignure St. Louis et Levée. 22 avril—4

CONSERVES DE NANTES—Reçu par la Zampa, arrivant de Nantes, un assortiment complet de pâtes truffées, gibiers truffés, fruits au jus, petits pois, sardines, &c. LOREILHE & VALETON, encoig. Royale et Douane. 22 av

AVIS AUX PROPRIETAIRES ET ENTREPRENEURS. GRAND RABAIS. LES soussignés informent leurs amis et le public, qu'ils viennent de recevoir un grand assortiment de papiers peints qu'ils offrent à 50 cents le rouleau tout posé; ils se chargent comme par le passé de peinture, vitrerie, enseignes et dorures, le tout à des prix modérés. ESCOFFIER FRERES, 22 av 115, rue d'Orléans, ou à la Poste boîte, No. 168.

JEUNE GARDE A CHEVAL. La compagnie montera à cheval, Dimanche prochain, 26 du courant, pour exercices et manœuvres et se réunira place du Cirque, à 8 heures 1/4 du soir. Bonnet de police et pantalon blanc. Par ordre du capitaine, CT. BACON, Maréchal des Logis Chef par int. 22 av

A VENDRE.—Une propriété située à la Passe Christiane, à l'endroit communément appelé "la Cheminée," (environ 6 milles du Phare), il y a sur la propriété une maison très propre, convenable pour une petite famille, cuisine, écuries, &c; nombre d'arbres fruitiers, &c. un jardin en rapport, une très belle source d'eau. Le terrain a un arpent de face, sur 28 de profondeur, plus ou moins. Pour les conditions, s'adresser au bureau de cette feuille. 22 a—10f. 2ps.

AVIS.—La négresse esclave, nommée SAINTE, âgée d'environ trente ans, taille de cinq pieds environ, ayant une cicatrice au-dessous de l'œil droit, parlant anglais et français, est partie de chez sa maîtresse depuis vendredi dernier, 17 du présent mois d'avril. Dix piastres de récompense seront données à la personne qui arrêtera et ramènera cette esclave à sa maîtresse soussignée. AIMEE ROSE HATREL, 22 a—3f. rue de l'Hôpital, No. 84.

ON offre une récompense de dix piastres à quiconque arrêtera et conduira dans une des prisons de cette ville le nègre ANTONY, âgé d'environ 21 ans, taille de 5 1/2 pieds, très mince et [illegible] jolie figure; ne parlant qu'anglais, et bégayant un peu. 22 avril—1 J. GUERIN.

TIRAGE OFFICIEL DE LA GRANDE LOTERIE DE LA LOUISIANE. Classe Extra No. [illegible]. [illegible]

TIRAGE AUJOURD'HUI à 7 heures à l'Exchange Hotel [illegible] Billets, [illegible] D. S. GREGORY & Co. 22 avril 35, rue du Canal.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nlle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, Juge—No. 12,[illegible]—Isaac Hart contre ses créanciers et les créanciers de Isaac Hart & Co.—Sur lecture et enregistrement de la pétition et du tableau dans ce procès, il est ordonné que les créanciers d'Isaac Hart et ceux d'Isaac Hart & Co. se réuniront dans l'étude de E. Barnett, notaire public, le lundi 25 mai 1840, pour y délibérer sur les affaires des insolvables et pour expliquer les motifs pour lesquels un atermoiement ne leur serait pas accordé, ainsi qu'ils le demandent; et en même temps [illegible] poursuites judiciaires contre leurs personnes et [illegible] sont et demeurent suspendues. Il est en outre ordonné que Geo. [illegible] bridge, est nommé pour représenter les créanciers absents. Par ordre de la Cour. Bureau du greffier. Nouvelle-Orléans, 21 avril 1840. 22 avril—3 ARMAND PITOT, greffier.

LES Soussignés, marchands de sel, ont continuellement en vente du sel de Liverpool et des Iles Turques, [illegible] E. F. JENKINS, [illegible] Poydras et Magasins.

SEL.—2000 sacs sel commun, 2700 dito. do. de Liverpool, en débarquement de l'Ontario, du Washington et [illegible], à vendre [illegible] E. F. JENKINS, encoignure Poydras et Magasins.

SEL.—[illegible] sacs sel commun de Liverpool [illegible] des Isles Turques, [illegible] ALEX. PARK, [illegible] rue de la Commune.

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE. Nlle. Orléans, 20 avril 1840. JEUDI prochain, [illegible] J. B. PERRAULT, Caissier.

ASSOCIATION CHARITABLE DES POMPIERS DE LA NLLE-ORLEANS. [illegible] THOMAS LAGAN, [illegible]

BUREAU DE LA COMPAGNIE DE LA PRESSE A COTON [illegible]

[illegible]

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION de feu James Hand—Vente par le Régistre des Testamens—Le lundi, vingt cinq mai 1840, à midi, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 25 février 1840, il sera offert en vente publique, à l'encan, dans la Salle des Bains, située dans la partie de la Bourse de la Cité, faisant face à la rue Saint Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la susdite succession,

La négresse esclave Mary, âgée d'environ [illegible] ans, Conditions, comptant.

W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Test.

N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. B. Marks, not. pub. 22 av

SUCCESSION de feu Pierre Augustin Ricard—Vente par le Régistre des Testamens—Lundi, vingt cinq mai 1840, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 26 décembre 1839, il sera offert en vente publique à l'encan, dans la Salle des Bains, qui se trouve dans la partie de la Bourse de la Cité, faisant face à la rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, pour compte de la susdite succession, la propriété foncière ci-après décrite, savoir:

Une portion de terrain située au faubourg Marigny, rue Marigny, entre les rues Craps et Grands Hommes, mesurant au pied français trente quatre pieds de face à la rue Marigny, sur soixante deux pieds de profondeur: ensemble les édifices y construits; l'usufruit de laquelle propriété appartient à Dame Marie Carille, veuve de feu Laurent Hancer, sa vie durant.

Conditions, comptant.

W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.

N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Felix Percy, not. pub, 22 av

SUCCESSION de feu Louise Angela Everhart, épouse décédée de Louis Even—Vente par le Régistre des Testamens—Mardi, vingt six mai 1840, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane en date du 25 février 1840, il sera offert en vente publique à l'encan à la salle des Bains, située dans la partie de la Bourse de la Cité, faisant face à la rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la susdite succession, les esclaves suivans, savoir:

FELONISE, mulâtresse créole, de 27 ans, parfaite coiffeuse, avec ses deux enfans LEON, quarteron de [illegible] ans, et LEONTINE, quarteronne d'un an;

DORA, fille de Félonise, quarteronne, 11 ans [illegible] en apprentissage [illegible] couturière;

[illegible], fille de Félonise, quarteronne de [illegible] ans;

ARSENE, griffonne créole, de 19 ans, bonne domestique de maison, propre à tous les services d'une famille, avec son enfant Victor, mulâtre de 5 ans.

Conditions: Un quart comptant, et la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du tuteur desdits mineurs et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement sur lesdits esclaves, et avec condition: 1o. qu'à défaut de paiement des billets à échéance, le montant des billets produira intérêt au taux de dix pour cent par an à partir de l'échéance jusqu'à parfait paiement; sans que cette clause puisse autoriser les débiteurs à proroger le terme desdits paiements; 2o. et que les esclaves ne seront livrés aux acquéreurs que sur [illegible] conditions de leur adjudication.

W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.

N. B. Les actes de vente aux frais des acheteurs, seront passés pardevant C. V. Foulon, notaire public. 22 avril

COUR DES PREUVES—Attendu que John Hamilton [illegible] présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu William Black, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à faire valoir leurs raisons, pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens. 22 avril

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Nott—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à [illegible] dix jours à dater de la présente publication, [illegible] pour lesquelles le compte présenté par [illegible] Jonathan Montgomery, [illegible] Wilson Nott, ne serait pas homologué et les fonds [illegible] Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens. 22 av

Traites, Espèces et Billets.

TRAITES sur New-York à 5, 10, 15 et 60 jours de vue, à vendre par BLANCHARD EIMER & Co. 26, rue Bienville. 22 avril

TRAITES sur New York, à vendre par SCHMIDT & Co, 66, rue Bienville. 21 av

TRAITES SUR MARSEILLE, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co, 26, Bienville, 12 m—3f.

TRAITES sur New York, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co, 26 Bienville.

TRAITES sur New-York, à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 50, rue du Camp.

TRAITES sur New York, à vendre par VAN WYCK & Co. 7 av

TRAITES sur New-York à vue, à vendre par VAN WYCK & Co, 35, Camp. 14 av

TRAITES sur New York, à vendre par WILLIAM G. HEWES & Co, rue Natchez. 20 a

TRAITES sur Londres, à 60 et 90 jours de vue, à vendre par J. ROBERT & Co. 47, Bienville. 2 avril

TRAITES sur Londres, à vendre par GEO. GREEN & BRO. 26 rue du Camp. 1er av

TRAITES sur New York, à vue, à courte vue, et à 60 jours, à vendre par ANDREWS [illegible]

TRAITES sur New York, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 45 Bienville. 31 m

TRAITES SUR NEW-YORK, à 10 et 60 jours de vue à vendre par B. GRONING & Co. 26 mars

TRAITES sur Philadelphie à vue pour $2,000, à vendre par ADAMS HARTWELL & Co, 38, Poydras

TRAITES sur New York, à vendre par VAN WYCK & Co, 35, Camp. 18 mars

TRAITES sur New-York à vue, à vendre par J. BARELLI & Co, 61 Commune. 16 mars

TRAITES sur l'Angleterre, à vendre par CLASON & VLES, 44, rue Chartres. 16 mars

TRAITES sur Marseille, payables dans Paris, à vendre par AUG. MOLIER, 65, rue St. Louis. 14 av

TRAITES sur le Nord—Checks et traites sur New York à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 50, rue du Camp. 9 av

LA Banque des Citoyens tire sur Paris. J. B. PERRAULT, Caissier.

TRAITES sur Baltimore et Boston, à vue et à 60 jours à vendre par GEO. GREEN & BRO, 26, Camp. 17 av

TRAITES sur New-York de 5 à 60 jours de vue, à vendre par LABLE & PREVOST, 6, rue Royale, maison Museum. 17 avril

LETTRES de Change sur New-York, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 40, Gravier. 9 avril

ASSOCIATION CONSOLIDEE. Nouvelle-Orléans, 11 avril 1840. CETTE banque tire sur Londres et Paris. G. MILTENBERGER Caissier pro tem. 13 a—6

$3000 en un certificat de dépôt, sur la Bank of Mobile, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. 26, Bienville. 21 a

ESPECES—$5000 piastres Mexicaines, à vendre par J. P. LAWRENCE & Co. 37 rue Tchoupitoulas. 20 a

ESPECES à vendre par SCHMIDT & Co. 66, Bienville. 16 avril

ESPECES.—50,000 piastres en espèces, à vendre par JAMES HEPBURN, encoig. Camp et Canal. 15 a

DOUBLONS Espagnols, à vendre par J. ROBERT & Co. 47, Bienville. 4 avril

BILLETS du Kentucky et Illinois—$3,000 à vendre par JUSTUS VAIRIN & Co, 20, Royale.

ESPECES à vendre par SCHMIDT & Co, 66, Bienville. 21 av

ARGENT du Tennessee, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 64, rue Gravier. 9 avril

Le navire Rose Julienne, capitaine Imbard, venant de Marseille, est maintenant en déchargement. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises [illegible] No. 6, 2me. municipalité. J. P. BONNET, No. 3, rue Royale. 21 avril

AVIS—Le capitaine, ni le consignataire du navire français l'Oscar, ne seront responsables d'aucune dette, contractée par l'équipage dudit navire. [21 a—3] F. JORDY

Les consignataires de marchandises par le navire l'Oscar, de Bordeaux, sont priés de venir les retirer [illegible] l'Hôpital. [21 avril—3] F. JORDY.

Monsieur BAROIS est prié de passer au bureau du soussigné pour affaires le concernant. F. PERRET, 30, rue Toulouse. 21 av

MONSIEUR ROBERT [illegible] ancien pharmacien, résidant depuis 8 ans à l'Est de la Louisiane et marié depuis 5 ans à Mlle. Christiana Wallace, [illegible] prié de passer au bureau du soussigné ou au capitaine Imbard, du navire français Rose Julienne, [illegible] J. P. BONNET, 3 rue Royale. 21 avril

MAQUEREAUX No. 3—300 barils maquereaux no. 3, en magasin et à vendre par PETERS & MILLARD. 21 av

LE soussigné vient de recevoir par le navire Rubicon, un assortiment de cravates, [illegible] des chapeaux gris de la dernière mode. L. A. BARBARIN, [illegible] Chartres. 21 avril

LIVRES FRANÇAIS A BON MARCHÉ. UNE facture de romans renommés, des meilleurs auteurs modernes, à vendre à 25 et 50 cents par volume. De même les livres italiens, allemands et anglais, à bon marché. S'adresser [illegible] WM. BERGER, rue St. Louis, No. 19. 21 avril—15

CIRE JAUNE—Les soussignés reçoivent [illegible] de cet article [illegible] LOREILHE & VALETON, Encoignure Royale & Douane. 21 avril

ETOFFES.—30 caisses étoffes blanches 7/8 propres au commerce Mexicain, 25 caisses 3/4, 4/4, 5/4 do. do. à vendre à bas prix pour clore une consignation. JOEL SMALL, 36 rue Gravier. 21 avril

REÇU par les derniers arrivages de France et à vendre chez [illegible], encoignure Royale et Dumaine. Pastilles de [illegible] Baby, pour la guérison radicale des [illegible] 21 av—1

HABILLEMENS D'ETE. D. ISBRANG & CO. tailleurs, 39 Vieille Levée, ont présentement reçu un assortiment considérable de cotons, ginghams et toiles écrues qu'ils confectionnent, [illegible] en habits, redingotes, paletots, pantalons et blouses, [illegible] grand choix. Dd. ISBRANG & Co.

AUX PRIX COUTANTS PENDANT 10 JOURS. Au magasin, rue Royale, No. 180. [illegible] A. M. DELLA TORRE.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. LE CARPENTIER. IL sera vendu aujourd'hui, Mercredi, 22 avril, à 10 heures [illegible] Chambre à coucher, [illegible] Bois de Baleine, [illegible] de Jamaïque. [illegible]

PAR VINCENT, VIGNIE & DE FERIET. IL sera vendu aujourd'hui, mercredi, 22 du courant, à 10 heures du matin, à l'encanterie [illegible] Une quantité de groceries, [illegible] 22 a

PAR FERNANDEZ ET WHITING. IL sera vendu sans réserve, jeudi 23 courant, [illegible] au magasin No. 53 de la rue du Camp, pour [illegible] 300 [illegible] vin de Oporto, importé [illegible] paniers vins de Champagne de la marque Heidsieck, 10 pipes genièvre de Hollande. Conditions à la vente. 22 avril

PAR JOS. A. BEARD. Mâtures et bouteurs. IL sera vendu à l'encan, pour compte de qui il appartiendra, jeudi soir, 23 courant, à 4 heures et demie, au devant du magasin de Messrs. J. A. Barelli & Co. 37 paquets de pieds de [illegible] 22 av

VENTE D'ACTIONS! PAR J. A. BEARD. IL sera vendu à l'encan jeudi, le 23 courant, à midi, à l'Arcade de Banks, pour clore un intérêt: 20 actions du fonds capital de la Banque des Artisans et Commerçants;

16	do	do	do, de la Banque d'Orléans;
40	do	do	do du Canal;
120	do	do	de la Compagnie d'Assurance des Pompiers;
100	do	do	du Ferry de la 2e Municipalité;
40	do	do	du fonds capital de la Banque d'Orléans.

Conditions à la vente. 20 av

PAR J. LE CARPENTIER. IL sera vendu lundi, 4 mai 1840, à midi précis, à la Salle des Bains, Hôtel St. Louis, en vertu d'un ordre de la Cour de Paroisse, et à la requête de N. Vignié, syndic des créanciers de la maison Soulet, Vignié & Co.

1o. Dix actions de la Banque des Améliorations, de $100 chaque, payées en plein. Conditions: comptant: en outre, à la charge par l'acquéreur de payer un billet de $250 avec intérêts et frais de protêt, à compter du 31 janvier 1840; le dit billet garanti par les dites dix actions.

2o. Le bail à loyer à compter du 4 mai 1840 jusqu'au 1er octobre 1840, de la propriété et dépendances, située rue de Chartres, No. 55, entre Conti et Bienville, à la charge par l'acquéreur de payer comptant, le loyer à l'expiration de chaque mois, et en outre de se conformer aux clauses et conditions stipulées audit bail qu'avait la maison de Soulet, Vignié & Co. et dont on pourra prendre connaissance en s'adressant au syndic susnommé. 22 avril—22, 26, 30 avril et 4 mai.

PAR VINCENT, VIGNIE & DE FERIET. Beaux Pianos à l'encan. IL sera vendu, jeudi, 23 avril, à 11 heures [illegible] rue Royale, No. 201: 2 bons et beaux Pianos [illegible] Ces pianos sont [illegible] garantis. 21 avril.

[illegible]

PAR VINCENT, VIGNIE & DE FERIET. EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 14 avril 1840, il sera vendu, le Vendredi, 1er jour de mai prochain, à 10 heures. Le contenu du magasin de bijouterie appartenant à la succession de feu L. H. Newton. 21 av

PAR DUTILLET & GUINAULT. Succession de Caliste Canbette. IL sera vendu, vendredi, 1er mai 1840, [illegible] au No. [illegible], rue St. Pierre, entre Dauphine & Bourgogne, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville de la Nouvelle Orléans, en date du 1er avril 1840, et pour compte de la succession de feu Caliste Canbette. Une quantité de ferblanterie, lampes, &c. &c. Conditions:—comptant. 21 avril.

PAR J. B. BLACHE. Vente de beaux Meubles pour cause de départ. IL sera vendu, Mardi, 28 courant, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues Bienville et Bourbon: Les Meubles meublants et batterie de cuisine, appartenant au comodore Rousseau. 21 avril—5

PAR VINCENT, VIGNIE & DE FERIET. IL sera vendu, Jeudi, le 23 du courant, à 10 heures du matin, à leur magasin d'encan, rue de Chartres No 112, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra: 4 caisses Parfumeries assorties, marquées R. G. B. No 18 à 21, importées et avariées à bord du navire la Ville de Paris du Havre. 21 avril—4

GOELETTE BOSTON PACKET PAR J. A. BEARD. IL sera vendu, le jeudi, 23 courant, à midi à l'Arcade Banks: La goëlette fine voilière *Boston packet*, telle qu'elle se comporte aujourd'hui au chantier de MM. Bailey et Marcey en face de cette ville. Des propositions pour vente privée seront reçues jusqu'au jour de la vente, en s'adressant au bureau de l'encanteur, rue Commune no. 38, ou à MM. Bailey et Marcey. 16 avril

NEGRES! NEGRES! PAR J. A. BEARD. IL sera vendu, sans réserve, à l'Arcade de Banks, jeudi le 23 courant, à midi, les suivans de valeur, savoir:

BOOKER, âgé de 28 ans, bon nègre de champ et chauffeur.

PHILLIS, do. de 40 ans, domestique de maison et d'un bon naturel.

HANNAH, de. 27 ans, cuisinière et gardienne d'enfants.

BECKY, do. 46 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

HANNAH, do. 16 ans, négresse de champ.

Ainsi qu'une famille [illegible] composant d'un homme âgé d'environ 24 ans, bon conducteur de voiture, charretier et garçon de magasin; sa femme, âgée de 22 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison, et ses deux enfants. Conditions à la vente. 22 a.

PAR J. A. BEARD. IL sera vendu à l'encan, jeudi le 30 avril, à midi, à l'Arcade de Banks: Le steamer SEMAPHORE, avec ses chaînes, cables et apparaux, tel qu'il est aujourd'hui, amarré au lac au point de terminaison du chemin de fer. Ce steamer a fait avec succès l'été dernier, les voyages de Biloxi pour lesquel il est très propre; il est dans un état parfait et a été réparé [illegible] en novembre dernier, et il a des facultés sur son pont, qui le mettent à même de porter 700 balles de coton. Conditions, $300 comptant, et la balance en billets endossés à satisfaction, à 12 mois de termes. 22 a.

AMUSEMENS.

THEATRE D'ORLEANS.

Jeudi 23 avril 1840.

LE BRASSEUR DE PRESTON, Opéra comique en 3 actes, d'Adolphe Adam.

ARRIVER A PROPOS, Vaudeville en un acte.

On commencera à 6 heures 3/4 précises.

Vendredi, 24 Avril 1840.

BENEFICE DE MR. BERNARD.

LA CROIX DE FEU ou LES PIEDS NOIRS D'IRLANDE, Drame nouveau en 3 actes.

LE VAGABOND, Vaudeville en un acte.

Le 2e. acte de *L'ECLAIR*.

CONCERT VOCAL, DES QUATRE CHANTEURS HONGROIS. LES quatre chanteurs Hongrois, MM. [illegible], Kalu, Lofestein et Rico, annoncent respectueusement qu'ils donneront deux nouveaux concert, le jeudi et le samedi, à la Bourse St. Charles, à 7 heures du soir. On trouvera le programme dans le prospectus. Les chanteurs Hongrois paraîtront dans leur costume national. Un professeur [illegible] tiendra le piano. [illegible] MM. Johns, McKeen, [illegible] dans la salle du concert [illegible] 21 av

TIVOLI LOUISIANAIS. Situé sur le Chemin du Bayou. DEUXIEME BAL DE SOUSCRIPTION. MR. COBINI a l'honneur d'annoncer à Messieurs les souscripteurs qu'il donnera mercredi prochain 22 avril, dans le jardin du Tivoli, appartenant à Mr. Hardouin, le second Bal de Société. [illegible] Théâtre d'Orléans, avant mardi soir. Les billets [illegible] pour le premier Bal, [illegible] 17 avril

BALS. SALLE D'ORLEANS. LE soussigné annonce à ses amis et aux Dames de la Nouvelle-Orléans, qu'il y aura DES BALS PARES ET MASQUES, Jeudi et Samedi de chaque semaine. PRIX d'entrée—Cavaliers . . . . $1. Un bureau sera ouvert pour y déposer les chapeaux, cannes, manteaux, &c. 1 mars A. MITAUD.

Salle de la [illegible] GRAND BAL PARE ET MASQUE Tous les Mercredi et Samedi de chaque semaine. PRIX D'ENTRÉE Cavaliers . . . . $0 50. Il y a dans la salle de bal une bonne buvette et un excellent restaurant.

GLACES [illegible] LES soussignés ont l'honneur de prévenir les Dames et Messieurs de la Nouvelle-Orléans, qu'ils feront l'ouverture de leur salon de glaces et sorbets, Dimanche, 19 courant, [illegible] rue Royale, [illegible] St. Louis, [illegible] 11 avril—6 FELIX MANUEL & Co.

MARINADES ANGLAISES.—Un assortiment de qualité [illegible]

BANQUE DES AMELIORATIONS [illegible]

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

On trouvera sur la quatrième page de cette feuille un grand nombre d'avis d'encan et judiciaires.

PAR L. A. GARIDEL. Vente d'esclaves de choix [illegible] LUNDI 25 du courant, il sera vendu, à midi, à la Salle des Bains [illegible] Rose, âgée de 16 ans, [illegible] Marguerite, [illegible]

[illegible] PAR JOS. A. BEARD. IL sera vendu [illegible] 17 avril

VENTE DE [illegible] PAR DUTILLET & GUINAULT [illegible] Un Lot de Meubles [illegible] Conditions comptant.

POUR LOUISVILLE—Le [illegible] DIANA, capitaine [illegible]

POUR LA HAVANE. La goëlette CREOLE, [illegible] partira pour la Havane, [illegible]

POUR LIVERPOOL—Le [illegible]

POUR BOSTON—Le [illegible] ENTERPRISE, capitaine Lamont, partira [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK.

POUR NEW YORK—Le brick [illegible] G. BEDFORD & BECK.

POUR BOSTON.—Passage seulement.—Le trois mâts SEAMAN, capt. S. S. [illegible], partira pour le port ci-dessus. Pour passage [illegible] G. BEDFORD & BECK.

POUR NEW YORK.—Le brick [illegible] G. BEDFORD & BECK, [illegible]

POUR LIVERPOOL.—Le [illegible] ONTARIO, capt. [illegible] J. P. WHITNEY, 17 avril 73, Camp.

POUR CHARLESTON—La goëlette DELIGHT, cap. Throne, partira pour le port ci-dessus.—Pour fret ou passage s'adresser à J. A. BARELLI & Co. 61, Commune.

POUR LE HAVRE—Le trois mâts MANCHESTER, capitaine Bosworth, marqué A 1, partira pour le port ci-dessus. Pour passage [illegible] S. & J. P. WHITNEY, 16 avril 73, rue du Camp.

POUR BORDEAUX—Passage seulement.—Le beau navire VILLE DE BORDEAUX, ayant de superbes aménagemens, partira vers le 5 ou le 6 mai prochain. S'adresser au capitaine à bord, ou à [illegible], Place de la Bourse. 16 avril—6

POUR LE HAVRE—Le beau paquebot CINCINNATI, capitaine Barstow, ayant tout son chargement engagé partira le mois prochain. Pour passage, s'adresser à bord ou à HONOLD & [illegible], 16 avril [illegible]

POUR LE HAVRE.—Le navire paquebot [illegible]OLA, capt. Dunham, partira [illegible] Pour passage, s'adresser au capitaine à bord. [illegible] F. PERRET, 30, rue Toulouse. 16 a.

POUR MARSEILLE. Le navire americain MANCHESTER, capitaine Hewitt, partira immédiatement. Pour [illegible] de 300 balles, s'adresser à J. P. BONNET, 3, Royale. 14 avril

POUR LE HAVRE, Le navire français A. I. RUBICON, capitaine Rogers, partira le [illegible] Pour fret de 100 balles de coton [illegible] CHEVREMONT & Co. [illegible] 16 avril

POUR LE HAVRE.—Le navire français LE LAFAYETTE, partira pour le Havre, [illegible] ayant son chargement engagé.—Pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à A. ST. GEORGE, rue St. Louis.

VINS, EAU-DE-VIES, &c;—En débarquement du navire français l'Oscar et à vendre par le soussigné: 300 barriques vin rouge, diverses qualités; 30 demi do; 30 barils vinaigre qualité supérieure; [illegible]; 1150 caisses vin rouge, St. Estèphe, Pauillac et St. Julien; [illegible]; 30 caisses cognac; 30 quarts Champagne, qualité supérieure; 300 fromages de Hollande; [illegible]; 300 paniers anisette fine et superfine; 10 caisses Bordeaux Lafitte, 1836, qualité supérieure; [illegible]; 20 caraçao; [illegible]; 500,000 milliers bouchons assortis en sacs de 500; 500 bottes capres à l'huile; [illegible] petits pois, au beurre et au gras; [illegible] champagne; 100 caisses [illegible] 1834, &c. &c. &c. F. JORDY, 110 rue Royale. av 21—10

LES Soussignés demeurant encoignure Chartres et Conti No. 40, offrent à vendre un grand assortiment de jacconets et autres articles [illegible] WOTTE & BALLE.

LES soussignés ont reçu par le brick Orient et le navire Oscar, tous [illegible] de Bordeaux, [illegible] qu'ils offrent à vendre: 10 1/2 pipes eau de vie [illegible] Champagne [illegible] 130 1/2 pipes [illegible] 2 caisses [illegible] doré [illegible] 150 caisses vin rouge; 35 barriques vin rouge [illegible] Plus un ancien assortiment de vins de St. Estèphe, Lafitte, Chateaux Margaux et Pauillac en barriques et en caisses; vin blanc de Sauterne en barils et en caisses, etc. BOUTIN, GALLY & Co. 20 avril

FLEURS. Reçu et à vendre chez [illegible] une belle collection de fleurs en [illegible] de différentes sortes, telles que roses de toutes qualités, Jasmins, Héliotropes, Grand-ducs, roses nouvelles [illegible] T. F. HECHLER, [illegible] rue du Canal, quelques portes au-dessus de la rue du Canal. 20 av

HABILLEMENTS D'ETE. LES soussignés ont reçu par le navire Rubicon un joli assortiment d'habillemens d'été, tels que: Paletots, blouses et redingotes en coutil et fil, Pantalons, vestes, habits et gilets, Cravates de taffetas, petits cols, cravates jaconats, Chaussettes de fil, gants fil et fil d'Ecosse, bretelles, Chemises de couleur en jaconat et ordinaires, Habillements pour enfants, Casquettes de crin pour enfant, Chaussures vernies, escarpins cirés, bottes fines, Guêtres [illegible] pour la chasse, Mouchoirs double chaîne, bombazine, [illegible] LOISON & SILVESTRE, 73, Royale.

LES soussignés viennent de recevoir par le navire [illegible]: Garde-manger métallique, Veilleuses, [illegible] Lampes, [illegible] Chandeliers à verrines, [illegible] Bougeoirs, [illegible] Porte bouteilles, [illegible] Articles pour les cafés, Gobelets, carafes [illegible] S. O. VIGNAUD.

[illegible] & LACROIX préviennent leurs pratiques qu'ils viennent de recevoir par les derniers navires de France, un assortiment [illegible]

EN débarquement du navire Rubicon et [illegible]

[illegible]